## LYCEE DES METIERS DE L'HÔTELLERIE R. MONDON 2 Boulevard de la Défense 57070 METZ

Tél.: 03 87 65 66 22

document à conserver par la famille

# NOTICE D'INFORMATION POUR L'INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024

#### REMARQUE PRELIMINAIRE:

En principe, le régime d'interne est un choix qui engage pour l'année entière. Toutefois, un changement de régime peut être autorisé exceptionnellement par le chef d'établissement sur demande motivée. Ce changement ne sera effectif **qu'au trimestre suivant**.

### REGLES DE VIE A L'INTERNAT :

- Les règles fondamentales de vie au sein du lycée décrites dans le règlement intérieur s'appliquent également à l'internat.
- Nous insistons sur le fait que l'internat est aussi un lieu de travail où l'élève s'évertuera pendant les périodes d'études surveillées à travailler et respecter le travail de ses camarades par un comportement propice au calme et à la concentration.
- Les assistant(e)s d'éducation veilleront à préserver ces règles ainsi que le respect des différentes périodes d'activités.

### DEROULE DES SOIREES (horaires) :

- 17h45 : ouverture et montée dans votre dortoir respectif
- 18h25/35 : descente au réfectoire ou au restaurant si vous y êtes convié.e.s
- 19h : fin du repas, sortie de la cantine
- 19h15 : pause cigarette
- 19h30 : montée dans les études
- 20h30 : fin de l'étude, retour dans votre dortoir respectif
- 20h30-20h45 : pause cigarette
- 21h30 : fermeture des douches
- 21h45 : extinction des lumières, plus aucun bruit, chacun.e dans sa chambre respective
- 22h : extinction des téléphones et des ordinateurs
- 6h45 : levé des élèves, ouverture des douches et des lumières
- 7h15/35 : descente au réfectoire pour le petit déjeuner

### TROUSSEAUX DES INTERNES : (GARCONS ET FILLES)

Tous les élèves doivent avoir une tenue correcte, décente et soignée. Les pensionnaires devront obligatoirement posséder :

- √ 1 alèse
- √ 1 ou 2 draps housse
- √ 1 oreiller et une taie d'oreiller
- √ 1 couette et une housse de couette
- ✓ <u>1 cadenas</u>: prévoir aussi un cadenas pour le casier des vestiaires et au mieux, un cadenas de secours en cas de perte des clés de l'un d'eux. Choisir des cadenas solides, de bonne taille. Donner aux AED le double des clés dans une enveloppe avec Nom-Prénom – Classe.
- ✓ 2 pyjamas
- √ 1 nécessaire de toilette complet
- √ 1 sac à linge sale
- ✓ Des claquettes pour la douche

### **INFIRMERIE ET SANTE:**

Tous les médicaments doivent être obligatoirement déposés à l'infirmerie avec l'ordonnance en début de semaine. L'infirmière en assure l'observance. Seuls seront autorisés à demeurer à l'internat les élèves indemnes de maladies contagieuses.

### <u>VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS :</u>

L'élève reste seul responsable de ses biens personnels, un cadenas est vivement conseillé afin de maintenir fermée l'armoire mise à disposition dans les chambres ; l'établissement possède une bagagerie pour déposer les affaires les lundis matin et les vendredis matin.

Nous déconseillons vivement de laisser sans surveillance des objets de valeur. Le lycée décline toute responsabilité en cas de disparition ou vol.

### **ENTRETIEN DES LOCAUX- DEGRADATION:**

Tous les élèves doivent respecter le matériel mis à disposition. En cas de dégradation volontaire, l'élève sera tenu responsable et sera sanctionné. Une facture sera envoyée à la famille.

### ABSENCES EXCEPTIONNELLES

Les absences à l'internat doivent être signalées le plus rapidement possible (par téléphone ou par voie électronique).

Pour toute absence prévue, un écrit (mail) est demandé à la famille. Les CPE se réservent le droit de ne pas autoriser la sortie en fonction du motif. Toute sortie doit être validée préalablement par les CPE.

Vous trouverez ci-dessous les adresses électroniques utiles, pour tout échange d'information entre les familles et le service vie scolaire.

Signalement d'une absence à l'internat, demande d'autorisation de sortie exceptionnelle, ... etc ...

- ✓ Bureau des surveillants : Viescolaire.mondon@ac-nancy-metz.fr
- ✓ Mme BECKEL, conseillère principale d'éducation : Marie.Beckel@ac-nancy-metz.fr
- ✓ M. LORMANT, conseiller principal d'éducation <u>Dominique.Lormant@ac-nancy-metz.fr</u>

Merci de conserver ces adresses, pour une communication privilégiée par voie électronique